



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2025/18

Objet : MARCHÉ 2023MA03 – Travaux d'extension et de rénovation du centre multi accueil « petit prince ». Lot 03 couverture étanchéité

L'an deux mille vingt-quatre,

Le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE (à partir du point n°8 – 20h28), Jérôme FENAILLON, Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES (présente jusqu'à 21h48 point n°8 puis procuration Eric FROMMWEILER)

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Monsieur le maire
Isabelle TRAPPIER à Florent BORON
Christian GHEZ à Gérard PARFAIT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Christelle BARDEILLE à Christine CAILLAT
Jean-Philippe ANTOINE à Jérôme FENAILLON du point 1 au point 7
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE
Stéphanie NOGUES à Eric FROMMWEILER du point 8 au point 14

Absents n'ayant pas donné pouvoir

Clothilde FRETE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions des articles L.2123 et R.2123 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2023/10-43 relative à l'attribution du lot 3 attribué à FRANCE ETANCHEITE : couverture étanchéité pour un montant initial de 164 085,70€ HT du marché de travaux d'extension et de rénovation du centre multi accueil « Petit Prince » ;

Vu la délibération 2024-10-27 relative à l'incidence financière due à des travaux modificatifs de la couverture du local technique (PAC et CTA) prévus dans le local qui a entraîné un avenant financier pour un montant de 2 000,00€ HT, pour un nouveau montant du lot 3 s'élevant à 166 085,70€ HT ;

Vu la délibération N°2025/04 du 11 février 2025 constatant la non-exécution par FRANCE ETANCHEITE, des travaux pour fourniture et pose de l'auvent de la nouvelle entrée du centre Multi-accueil pour un montant total de -4 023,18€ HT.

Le nouveau montant du lot 3 s'élève à 162 062,52€ HT ;

Considérant la résiliation du marché avec la Société France étanchéité à ses risques et périls ;

Considérant la nouvelle consultation et la proposition de la Sté UTB 59, Av. Gaston Roussel 93230 Romainville pour un montant de 58 254,21€HT ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des commissions municipales « finances, informatique et ressources humaines » et « travaux, patrimoine », en date du 18 mars 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Approuve le nouveau marché pour le lot N°3 avec la Sté UTB 59, Av. Gaston Roussel 93230 Romainville pour un montant de 58 254,21€HT ;

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Karine DUBOIS



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,
Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 28/03/2025
Document rendu exécutoire le 28/03/2025

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des
Services **PASCAL PARISSIER**